

ORGANISATION DU REFERENTIEL

Le référentiel de certification de la mention complémentaire Aide à domicile est construit à partir du référentiel des activités professionnelles établi pour ce diplôme.

Le **Référentiel des activités professionnelles** décrit les activités attribuées au titulaire du diplôme.

Le **Référentiel de certification** définit les compétences caractéristiques du diplôme, regroupées autour de capacités générales. Le tableau ci-après met en relation les fonctions décrites dans le référentiel des activités professionnelles et les capacités et compétences requises par le titulaire de la mention complémentaire Aide à domicile.

Chaque compétence est caractérisée par des savoir-faire et des savoirs technologiques associés.

Les *savoir-faire* sont définis par:

- ce que le candidat doit ETRE CAPABLE DE réaliser
- les RESSOURCES mises à la disposition du candidat
- les INDICATEURS D'EVALUATION fixant les exigences

Les *savoirs technologiques associés* nécessaires à la maîtrise des savoir-faire sont définis par:

- les CONNAISSANCES à développer
- le niveau exigé pour ces connaissances, exprimé par les INDICATEURS D'EVALUATION

NB: Le projet de Mention Complémentaire présenté ci-après s'appuie sur les acquis du BEP Carrières Sanitaires et Sociales. Le référentiel du BEP a fait l'objet d'une précédente publication.